

2D-DOC



Date de facture 23/07/2025
N° de facture 11064927180725

Remise à Zéro 22/08/2025
Fin d'engagement 20/12/2026

N° de compte client 1.64884962
N° de ligne 06 58 08 31 95

M DULAC GUILLAUME
LIEU ROUTE DE MOULES
46310 UZECH

Bonjour, voici votre facture du 23 juillet 2025

	€ HT	€ TTC(*)
Montant prélevé le 5 août 2025		24,99
Vos services fournis par votre opérateur	20,83	24,99
Vos abonnements, forfaits et options	12,49	14,99
Vos communications (du 23/06 au 22/07)	0,00	0,00
Vos autres services et produits	8,33	10,00
Montant de la facture soumis à TVA	20,83	24,99
TVA 20,00 % payée sur les débits		4,17
Montant hors TVA soumis à une TVA à 20,00 %		20,83
Votre solde débiteur au titre de vos anciennes factures :		14,99

Ce solde doit être réglé indépendamment du paiement de cette facture. Merci de régulariser au plus vite votre situation par Carte Bancaire sur votre Espace client (application mobile ou site internet) ou en appelant le 621 depuis votre mobile (uniquement pour les factures de lignes Mobiles).

En savoir plus, consulter la rubrique " Les différents modes de paiement de votre facture Mobile ou Bbox " sur notre site www.bouyguestelecom.fr.

Si vous avez déjà régularisé votre situation, nous vous prions de ne pas tenir compte de ce message.

Vous serez prélevé sur votre compte bancaire avec comme Référence Unique de Mandat (RUM) : BT1150W640Q67



Utilisateur de la ligne GUILLAUME DULAC	Numéro de la ligne 06 58 08 31 95	Annexe de la facture 11064927180725
--	--------------------------------------	--

	%TVA	€ HT	€ TTC(*)
Vos services fournis par votre opérateur		20,83	24,99
Vos abonnements, forfaits et options			14,99
Pour le mois à venir (du 23/07 au 22/08)			
· Série Spéciale 80Go 5G Avantages smartphone	20,00	20,83	24,99
· Economie B.iG	20,00	-8,33	-10,00
Vos communications (du 23/06 au 22/07)			0,00
décomptées de vos forfaits			
· 00:42:41 dans le cadre de vos Appels illimités 24h/24			
· 63 unités dans le cadre de vos SMS/MMS illimités 24h/24			
· 47 Go 159 dans le cadre de votre Internet décompté de votre forfait principal			
Vos autres services et produits (du 23/06 au 22/07)			10,00
· Frais de rejet de prélèvement (du 08/07 au 08/07)	20,00	8,33	10,00

(*) Les montants TTC sont arrondis, leur somme peut différer de celle reprise sur la facture.

Total pour cette ligne

24,99

Détail de votre facture du 23 juillet 2025

Vos services fournis par votre opérateur

Vos communications

décomptées de vos forfaits

Internet décompté de votre forfait principal 0,00

Rappel : 1ko = 1024 octets, 1Mo = 1024 ko

Date	Volume	Pays	Coût € TTC*
27/06	1 Go 263	France	0,000
28/06	2 Go 140	France	0,000
01/07	81 Mo 251	France	0,000
02/07	602 Mo 262	France	0,000
03/07	478 Mo 698	France	0,000
04/07	1 Go 301	France	0,000
05/07	1 Go 166	France	0,000
06/07	656 Mo 552	France	0,000
07/07	2 Go 132	France	0,000
08/07	3 Go 476	France	0,000
09/07	2 Go 726	France	0,000
10/07	3 Go 346	France	0,000
11/07	2 Go 297	France	0,000
12/07	2 Go 283	France	0,000
13/07	1 Go 611	France	0,000
14/07	3 Go 234	France	0,000
15/07	2 Go 592	France	0,000
16/07	1 Go 795	France	0,000
17/07	1 Go 518	France	0,000
18/07	3 Go 626	France	0,000
19/07	3 Go 280	France	0,000
20/07	1 Go 639	France	0,000
21/07	3 Go 959	France	0,000

Total de vos consommations 0,00

Tout est bien rangé dans cette facture

On récapitule ce qu'elle peut contenir ?

1 Vos services fournis par votre opérateur bien sûr

Vos abonnements, forfaits et options

C'est-à-dire votre forfait mensuel ainsi que ses options, remises déjà déduites.

Vos communications

Là, il s'agit uniquement des communications hors-forfait (ex. : appels vers ou depuis l'international, SMS, MMS et Internet mobile au-delà du forfait...).

Vos autres services et produits

Ici, on regroupe les frais ou achats ponctuels (recharges Internet mobile, vidéos à la demande, mise en service de ligne Bbox, frais de rejet de paiement ou de résiliation...).

Montant prélevé le 23 avril 2021		11,49
1	Vos services fournis par votre opérateur	0,00
	Vos abonnements, forfaits et options	0,00
	Vos communications (du 09/03 au 08/04)	0,00
	Vos autres services et produits	0,00
2	Vos services fournis par des tiers	0,00
	Vos services ponctuels	0,00
	Vos autres services de tiers (**)	3,49
3	Vos abonnements	3,49
	Mensualités de votre facilité de paiement pour votre équipement	8,00

1

Une facture détaillée avec les 10 chiffres des numéros de téléphone ?

Vous pouvez choisir l'option dans votre Espace Client et même demander vos précédentes factures avec un relevé à 10 chiffres.

2 Vos services de tiers

Les tiers, ce sont d'autres fournisseurs

Donc cela peut concerner des appels vers des numéros spéciaux ou courts, des appels ou SMS de vote ou de jeu TV, des achats de crédits de jeu, des services en ligne Internet+ et SMS+ (jeux, services de vidéo, sonneries, services de rencontre...).

Bon à savoir : toutes les coordonnées de ces fournisseurs de services sont sur le site surmafacture.fr

3 Des équipements à régler

Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement

Ici, cela concerne un mobile acheté chez Bouygues Telecom et payé en plusieurs fois, en plus de votre forfait.

Avec l'app, maîtrisez vos dépenses

Sur l'appli Espace Client, vous pouvez, partout et tout le temps :

- Suivre votre consommation en temps réel,
- prévoir des alertes automatiques en cas de hors forfait sur les mobiles,
- bloquer un forfait pour éviter les dépassements de type numéros spéciaux, VOD, etc.,
- gérer vos achats ponctuels.

Pour télécharger l'appli Espace Client, il suffit de flasher ce code ci-dessous.



Votre Espace Client est aussi sur bouyguetelecom.fr, rubrique "Mon Compte".

Si vous avez encore des interrogations, on vous accompagne [ici](#)

Adresse : Bouygues Telecom - Service Client TSA 59013 - 60643 Chantilly Cedex

Par téléphone : Au 1064 du lundi au samedi de 8h à 20h. Depuis un mobile, appel gratuit puis mise en relation décomptée du forfait ou depuis un poste fixe, prix d'un appel local. Pour connaître l'ensemble de nos tarifs, rendez-vous sur bouyguetelecom.fr rubrique "Tarifs et conditions".

Il résulte des dispositions de l'article 256, I du CGI que le versement d'une somme d'un débiteur à son créancier ne peut être regardé comme la contrepartie d'une prestation de service entrant dans le champ de la TVA qu'à la condition qu'il existe un lien direct entre ce versement et une prestation individualisable.